

### Article 1 — Historique de *Gallia Préhistoire*

La revue *Gallia* a été créée en exécution de la loi n° 90 du 21 janvier 1942 (article 1), remplacée par le décret n° 45-2098 du 13 septembre 1945 (article 2), chargeant le Centre National de la Recherche scientifique d'assurer et de diriger « la publication des recherches et des résultats des fouilles historiques et archéologiques » en France. Le premier volume a été publié en 1943, avec pour sous-titre « *Fouilles et monuments archéologiques en France métropolitaine* ». Jusqu'en 1955, la revue a couvert un champ chronologique allant de la Préhistoire à la fin de l'Antiquité, lequel a été ensuite restreint avec la création de la revue *Gallia Préhistoire* dont le premier volume est paru en 1958. En 1995, le sous-titre de la revue *Gallia Préhistoire* a été modifié sous la forme « *Archéologie de la France préhistorique* », puis de nouveau en 2008 en « *Préhistoire de la France dans son contexte européen* ».

En 1962 (tome 5) puis de 1966 (tome 9) et jusqu'en 1986 (tome 29), la revue paraissait sous forme de deux volumes annuels comportant à la fois des articles de fond et toute une rubrique (voir un volume spécifique) dédiée aux « informations archéologiques ». En 1987, a été créée une autre revue intitulée *Gallia informations, l'Archéologie des régions*, destinée à rassembler les chroniques fournies par les circonscriptions archéologiques, devenues services régionaux de l'archéologie en 1992. *Gallia informations* a été éditée sur papier jusqu'en 1992, puis sur CD-ROM jusqu'en 2003. Après quelques années d'interruption, en 2009, la revue en ligne *Archéologie de la France Informations* (AdIFI) a été mise en place pour prendre le relais des organes de diffusion antérieurs. Depuis 1987, la revue *Gallia Préhistoire* est revenue à un volume annuel.

Depuis sa création, la revue *Gallia Préhistoire* assure également la publication, à un rythme variable, de *Suppléments* destinés à accueillir des études trop importantes en nombre de pages pour être accueillies dans les revues.

Les revues ainsi que les suppléments sont publiés sur papier, seule manière de garantir leur pérennité. Le CNRS, représenté par CNRS Éditions depuis 1986, est en charge de l'édition avec un soutien financier notamment du Ministère de la Culture. La revue est aujourd'hui intégrée au pôle éditorial de la Maison de l'Archéologie et de l'Ethnologie (MAE) de Nanterre qui lui fait bénéficier de son soutien technique.

### Article 2 — Objectifs scientifiques

La revue *Gallia Préhistoire* (*Préhistoire de la France dans son contexte européen*) est l'une des principales revues nationales de Préhistoire, avec une forte audience internationale. Y sont réunis des articles de synthèse et des dossiers portant sur les découvertes et les recherches les plus significatives et les plus innovantes dans le domaine de l'archéologie, avec un champ chronologique qui s'étend du Paléolithique inférieur à la fin de l'âge du Bronze. Son champ géographique correspond principalement à l'emprise de la France métropolitaine, sans exclure cependant les autres pays européens.

Des *Suppléments* rassemblent des études monographiques, de grandes synthèses et des corpus présentant un intérêt majeur ou des avancées significatives pour l'archéologie préhistorique. Des actes de colloques peuvent aussi être publiés dans ces suppléments.

### Article 3 — Siège et gestion administrative et financière

Depuis 2010, *Gallia Préhistoire* est rattachée au pôle éditorial de la Maison de l'Archéologie et de l'Ethnologie René-Ginouvès et relève de l'Unité de Service et de Recherche 3225 du CNRS, 21 allée de l'Université, 92023 Nanterre cedex.

Le budget alloué au fonctionnement de *Gallia Préhistoire* ainsi que le personnel CNRS du secrétariat d'édition sont placés sous la responsabilité du directeur de la Maison Archéologie et Ethnologie. Le fonctionnement de *Gallia Préhistoire* est assuré par le CNRS, avec des revenus complémentaires issus de la mise en ligne de la revue sur des portails internet. Les ressources financières peuvent être complétées par des subventions issues d'organismes publics ou privés et par des dons.

La revue *Gallia Préhistoire* ainsi que les *Suppléments* sont publiés sur papier par CNRS Éditions jusqu'en 2016. Depuis cette date, la publication est assurée tant sur papier qu'en numérique.

## Article 4 — Mode de fonctionnement des revues et suppléments

À partir de 2016 (n° 57), la revue *Gallia Préhistoire* est publiée au fil de l'eau en version numérique. Un volume papier rassemble l'intégralité des articles publiés en ligne durant l'année n et paraît au plus tard durant le premier semestre de l'année n+1.

Les *Suppléments* à *Gallia Préhistoire* sont publiés à un rythme variable suivant les manuscrits retenus par le Comité éditorial.

Tous les manuscrits reçus (articles ou suppléments) sont évalués par le Comité éditorial qui vérifie leur adéquation à la politique éditoriale de la revue. L'un des membres de ce Comité prend alors en charge le suivi de chacun des manuscrits, dont il assure l'évaluation par lui ou un membre au moins du Comité éditorial ou du Comité scientifique ainsi que par au moins un expert extérieur à la revue. Un objectif de six mois entre la réception des articles et la parution en ligne est à atteindre.

## Article 5 — Gestion scientifique

*Gallia Préhistoire* est gérée par un directeur de publication, assisté par un Comité éditorial, un Comité scientifique international et un secrétariat de rédaction, qui assurent la qualité éditoriale des textes et des illustrations. Les règles de fonctionnement sont énumérées ci-après.

### 5.1. Directeur de publication

Le directeur est désigné au sein du comité de rédaction lors de la dernière année de mandat de celui-ci. Si aucun candidat ne se manifeste, le directeur peut toutefois être extérieur au comité de rédaction. Dans ce cas, sa désignation est soumise à l'avis du comité de rédaction. Son mandat a une durée de 4 ans, renouvelable une fois.

Le directeur représente *Gallia Préhistoire* et en assure le bon fonctionnement, dans le respect des décisions prises au sein du comité de rédaction. Il définit l'ordre du jour des réunions des divers comités, gère les relations avec les auteurs soumettant des manuscrits, désigne les experts en charge des évaluations. Il assure les contacts avec les représentants du CNRS, du ministère de la Culture et de la Communication et de l'éditeur. Il dirige le secrétariat de rédaction.

### 5.2. Comité éditorial

Le **Comité éditorial (CE)** est composé de deux entités complémentaires, le Comité de rédaction (CR) et le Comité de lecture (CL).

Le **Comité de rédaction (CR)** réunit le directeur et 4 à 5 membres reconnus pour leurs compétences scientifiques. Ils sont choisis par le directeur après sa désignation et sont en charge de la bonne marche de la revue, des relations avec les instances et de toute démarche administrative nécessaire. Les membres du Comité de rédaction peuvent être appelés à représenter le directeur en cas de besoin.

Le **Comité de lecture (CL)** réunit 6 à 9 membres reconnus pour leurs compétences scientifiques. Ceux-ci sont choisis par le Comité de rédaction, en tenant compte d'une répartition la plus homogène possible entre périodes chronologiques, domaine de compétence, institutions d'appartenance et parité hommes/femmes.

Le mandat des membres est de 4 ans, sous réserve d'activité régulière, et renouvelable une fois. Dans les cas d'une démission d'un membre ou d'une absence à plus de deux réunions plénières consécutives, sans justification recevable, le directeur nomme un nouveau membre.

Le comité éditorial se réunit en séance plénière au moins une fois par an. Il a vocation à décider de la politique éditoriale et des orientations générales de *Gallia Préhistoire*, à susciter des propositions de manuscrits, à décider du contenu des volumes et suppléments publiés en se fondant sur les avis des experts, à prendre toute décision utile au bon fonctionnement scientifique et administratif de *Gallia Préhistoire*. Il est également garant de la qualité scientifique des textes publiés par *Gallia Préhistoire*.

### 5.3. Comité scientifique international

La décision de constituer un comité scientifique international pour la revue a été prise par le comité de rédaction du 6 octobre 2008, avec l'aval du CNRS.

La liste des membres du comité international est établie par le comité de rédaction. Il réunit 10 à 15 membres au maximum, nommés pour une durée de 4 ans, renouvelable une fois.

Le comité international comprend des chercheurs étrangers, qui apportent leur concours au fonctionnement et à la promotion internationale de *Gallia Préhistoire* et sont consultés sur la politique scientifique d'ensemble. Ils peuvent être désignés pour assurer l'expertise d'un manuscrit et aident le comité éditorial à collecter des propositions d'articles.

#### **5.4. Secrétariat de rédaction**

Garant de la qualité éditoriale des productions de *Gallia*, le secrétariat de rédaction comprend le personnel mis à disposition par le CNRS et/ou le ministère de la Culture et de la Communication. Le personnel est géré par le directeur de l'USR 3225.

Le secrétariat assure le suivi technique et administratif en liaison avec le directeur et assiste aux séances plénières du comité de rédaction. Il a en charge l'édition et le suivi des articles, dossiers et suppléments en en assurant la relecture soignée, en veillant à la qualité des illustrations et en réalisant la maquette destinée à l'impression. En cas de besoin dans ces domaines, il peut bénéficier du soutien de l'éditeur.

Il dispose pour ce faire des équipements et moyens mis à disposition par le pôle éditorial de la Maison Archéologie et Ethnologie.

Fait en avril 2016, après validation par les membres du comité de rédaction

Le directeur de *Gallia Préhistoire*

Thomas PERRIN